

## Module Luqas : conditions de mise en service

Afin de garantir une mise en service sans problème de Luqas, le module de gestion de l'énergie, par Qbus, les éléments suivants doivent être pris en compte.

### Responsabilités de l'installateur :

- L'installateur est responsable du montage du module Luqas dans l'armoire de distribution de son choix.
- Le module Luqas est alimenté électriquement et fusible selon les instructions de la fiche technique.
- Tous les signaux nécessaires à la connexion avec les appareils à contrôler doivent être apportés et connectés par l'installateur à l'armoire de distribution, où se trouve le Luqas.
- Tous les appareils couplés avec Luqas doivent être compatibles selon les instructions de la fiche technique.
- Les normes CEI pour les câbles de signalisation doivent être respectées.
- Des câbles adaptés sont utilisés, selon les informations de la fiche technique.
- Si les appareils sont liés à un réseau local, ils doivent être liés au même réseau et être joignables.
- Les informations suivantes doivent être disponibles auprès de Qbus pour la mise en service :
  - Schéma unifilaire de Luqas avec les appareils connectés
  - Marque et modèle des appareils à connecter
  - Données de connexion des appareils à connecter
  - Identifiant et mot de passe réseau

### Responsabilités du client final :

- Le client final doit fournir un accès facile à l'installation.
- Le client final doit avoir activé le port P1 du compteur numérique avant la mise en service.
- Le client final doit être présent lors de la mise en service.

### Responsabilités de Qbus :

- Qbus envoie un technicien expérimenté sur place pour effectuer la configuration et la mise en service du module Luqas en fonction du package de mise en service commandé\*. Si des visites supplémentaires sont nécessaires en raison de facteurs hors du contrôle de Qbus, ces visites seront facturées en supplément. Les dates de ces visites doivent être convenues au moins 10 jours ouvrables à l'avance.
- Le technicien Qbus n'effectuera aucun branchement électrique.



- Les garanties et responsabilités sont définies dans les conditions générales de Qbus. Qbus décline toute responsabilité pour les dommages indirects.

**Si la mise en service ne peut pas avoir lieu en raison d'informations manquantes ou d'une installation technique incomplète, des frais d'intervention\*\* seront facturés.**

\*Choix de trois formules de mise en service différentes en fonction du nombre d'appareils contrôlés.

- Paquet 1 : contrôlé d'un appareil
- Paquet 2 : contrôlé de deux appareils
- Paquet 3 : contrôlé de trois appareils ou plus

\*\*Contactez Qbus pour plus d'informations : [support@qbus.be](mailto:support@qbus.be).